

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE**

compte tenu de :

la publication le : 03/10/2018

la transmission au contrôle de légalité le 03/10/2018

Acte original consultable au

Service des Assemblées,

Hôtel de la Métropole

24, rue Coat Ar Guéven

29238 Brest Cedex 2

**DECISION DU MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N° D 2018-10-133 DU 2 OCTOBRE 2018****SERVICE ACTION SANITAIRE - Cession de six chats à l'Association l'Arche de Noé
- Les Amis du Chat**

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,**VU** les délibérations C 2014-04-021, 2014-04-022 du 5 avril 2014 et C 2018-01-001 du 8 janvier 2018 respectivement relatives à l'élection du Maire, à la détermination du nombre de postes d'Adjoint.e.s au Maire et à l'élection d'Adjoint.e.s,**VU** les délibérations C 2014-04-025 du 5 avril 2014 et C 2017-12-211 du 7 décembre 2017 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire et autorisant leur délégation à des Adjoint.e.s,**VU** les arrêtés donnant délégation de fonctions et de signature aux Adjoint.e.s au Maire de ville de Brest,**VU** l'arrêté A 2018-06-1797 du 19 juin 2018 donnant délégation d'attributions à des Adjoint.e.s au Maire de la ville de Brest,**CONSIDERANT**

Que l'association L'Arche de Noé-Les Amis du Chat a manifesté son intérêt pour le transfert de six chats en garde à la fourrière du Minou afin de les proposer à l'adoption ;

DECIDE**Article 1^{er}** : Une convention sera signée avec L'association L'Arche de Noé-Les Amis du Chat, sise 12 rue Léon Nardon à Brest (29200), relative à la cession à titre gratuit de six chats.**Article 2** : Au préalable, ils feront l'objet d'un examen vétérinaire et seront identifiés au nom de L'Arche de Noé-Les Amis du Chat.**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

BREST, le deux octobre deux mille dix-huit

L'Adjoint au Maire Délégué,

Alain MASSON